

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CSSMI-CSSWL
EN DATE DU MARDI 29 MAI 2018, AU LOCAL A-201

Présences :	Bédard	Stéphane	directeur
	Boudreau	Guylain	enseignant
	Brousseau-Colizza	Nicolas	élève
	Bussière	Sophie	secrétaire de centre
	Charest	Mélanie	représentante org. communautaire
	Charron	Maxime	représentant entreprise locale
	Desjardins	Richard	enseignant
	Lacasse	Isabelle	personnel professionnel
	Lauzon	Nadine	représentante org. communautaire
	Martin	Patrick	personnel de soutien
	Pepin	Gérald	représentant entreprise locale
Absence :	Nadon	Roxanne	élève
Invitée :	Demers	Mélanie	Agente d'administration

1. Adoption de l'ordre du jour de la séance du mardi 29 mai 2018

L'ouverture de l'assemblée a lieu à 16 h 02. Mme Mélanie Charest souhaite la bienvenue à tous et présente l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Martin d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CE 17/18-13

2. Période de questions du public

Aucun public.

3. Procès-verbal de la séance du mardi 13 février 2018

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du mardi 13 février 2018

IL EST PROPOSÉ par M. Guylain Boudreau d'adopter le procès-verbal de la séance du 13 février tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CE 17/18-14

3.2 Suivi du procès-verbal du mardi 13 février 2018

Au point 7 « Budget de fonctionnement du Conseil d'établissement », concernant la possibilité des reconnaissances de dettes remboursées par les élèves, M. Stéphane Bédard précise que le dépôt ne sera dédié qu'au prêt de matériel.

4. Modification d'acte d'établissement

ATTENDU l'autorisation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur permettant à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) d'offrir le programme de formation professionnelle Charpenterie-menuiserie (5319);

ATTENDU QUE la scolarisation des élèves du programme Charpenterie-menuiserie est prévue dans le nouveau Centre de formation professionnelle CSSMI-CSSWL dès son ouverture;

ATTENDU l'ouverture du nouveau Centre de formation professionnelle CSSMI-CSSWL en septembre 2017;

ATTENDU la recommandation de la direction du Centre de formation professionnelle commun CSSMI-CSSWL;

Il est proposé par Mme Isabelle Lacasse que le conseil d'établissement du Centre de formation professionnelle CSSMI-CSSWL appuie la recommandation de la direction du Centre afin de modifier l'acte d'établissement du nouveau Centre de formation professionnelle CSSMI-CSSWL en y ajoutant les locaux du pavillon Saint-Eustache situés au 218, rue Poirier, unité 26, Saint-Eustache, J7R 6B1.

CE 17/18-15

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Budget initial 2018-2019

M. Stéphane Bédard précise le rôle du Conseil d'établissement quant aux décisions concernant le budget initial du centre, soit l'adoption du budget global. Mme Mélanie Demers détaille le document « Budget initial 2018-2019 ».

5.1 Adoption du budget initial 2018-2019

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement doit adopter et soumettre pour approbation, à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, le budget pour l'exercice financier 2018-2019;

ATTENDU QUE ce budget maintient l'équilibre entre d'une part, les dépenses et d'autre part, les ressources financières allouées à l'établissement par la commission scolaire et les autres revenus qui lui sont propres;

IL EST PROPOSÉ par M. Richard Desjardins d'adopter et de soumettre pour approbation à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Iles, le « Budget initial 2018-2019 » de l'établissement.

CE 17/18-16

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

5.2 Adoption des règles de transférabilité

M. Stéphane Bédard propose aux membres de présenter le budget révisé en décembre chaque année.

ATTENDU QUE le conseil d'établissement et la direction doivent respecter les règles de transférabilité de la commission scolaire, telles qu'elles apparaissent aux règles internes;

ATTENDU, la nécessité de permettre à la direction de gérer le budget d'une façon efficace;

IL EST PROPOSÉ par M. Gérald Pepin d'adopter les règles de transférabilité suivantes : « Permettre à la direction de faire des transferts budgétaires entre les postes apparaissant au budget et d'en rendre compte sur une base à être déterminée au conseil d'établissement. »

CE 17/18-17

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

6. Orientation sur les frais chargés aux élèves 2018-2019

M. Stéphane Bédard présente l'orientation sur les frais chargés aux élèves pour l'année scolaire 2018-2019. Le casque de sécurité sera retiré de la définition de matériel pédagogique en bas de page.

IL EST PROPOSÉ par M. Nicolas Brousseau-Colizza d'adopter les principes directeurs des frais exigés aux usagers et aux parents tels que corrigés.

CE 17/18-18

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7. Liste des frais par programme

M. Stéphane Bédard présente la liste de frais chargés aux élèves de chaque département. M. Nicolas Brousseau-Colizza propose d'ajouter le masque à cartouches à la liste de matériel obligatoire non disponible au centre du département de Charpenterie-menuiserie. M. Stéphane Bédard mentionne que l'ajout sera apporté sur le document.

8. Code de vie 2018-2019

M. Stéphane Bédard présente le Code de vie des élèves 2018-2019. Il mentionne que les enseignants ont été consultés à ce sujet. Également, les pratiques de gestion pour encadrer l'usage des drogues, alcools et médicaments de la CSSMI ont été révisées et ont influencé ce même point au Code de vie des élèves.

IL EST PROPOSÉ par Mme Nadine Lauzon d'adopter le Code de vie des élèves 2018-2019 tel que présenté.

CE 17/18-19

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

9. Normes et modalités 2018-2019

M. Stéphane Bédard présente les Normes et modalités en évaluation des apprentissages 2018-2019. Il mentionne que les enseignants ont été consultés à ce sujet. Ce document est approuvé par la direction et présenté au Conseil d'établissement pour information.

10. Modalités du fonds à destinations spéciales du CÉ

M. Stéphane Bédard propose de créer un fonds à destinations spéciales (cumulant le budget du Conseil d'établissement reconduit chaque année) utilisé pour venir en aide aux élèves en difficulté, ciblés par les enseignants; cette procédure sera tenue par un registre. M. Gérald Pepin suggère d'utiliser le concept de prêt d'honneur, soit d'encourager les élèves à rembourser leur dette à leur arrivée sur le marché du travail. M. Stéphane Bédard suggère de propager l'information aux enseignants du centre et de présenter les cas ciblés à chaque rencontre du Conseil d'établissement. Les balises de ce projet seront présentées à la prochaine rencontre.

11. Inauguration du centre (1^{er} juin 2018)

M. Stéphane Bédard rappelle que l'inauguration du centre aura lieu le vendredi 1^{er} juin 2018, à 9 h, et que les membres du Conseil d'établissement y sont invités.

12. Information de la présidente du Conseil d'établissement

Aucune information.

13. Information de la direction

Aucune information.

14. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par M. Gérald Pepin de lever l'assemblée. Il est 17 h 41.

CE 17/18-20

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LA PRÉSIDENTE

LE DIRECTEUR DE CENTRE

Mélanie Charest

Stéphane Bédard